

Viadeo en redressement judiciaire... dans l'attente d'un repreneur

Mauvaise passe pour le réseau social professionnel **Viadeo**. Ce Français concurrent de LinkedIn souffre d'une taille trop modeste, qui ne lui permet pas de tirer suffisamment de revenus de son activité.

Ceci vaut à Viadeo d'être placé **en redressement judiciaire** par le tribunal de commerce de Paris. Une nouvelle étape dans la chute de la société, qui avait demandé le 10 novembre la suspension de sa cotation en Bourse. La conséquence de sérieux problèmes financiers.

Le tribunal de commerce de Paris devrait se prononcer d'ici la fin de l'année sur le nom **d'un possible repreneur** pour Viadeo. Dans l'intervalle, le site reste opérationnel, afin de ne pas provoquer une fuite des utilisateurs.

Une reprise est envisagée

Plusieurs repreneurs solides financièrement seraient sur les rangs. Des offres sérieuses auraient donc été faites, même si une restructuration (et donc des licenciements) semble inévitable.

« L'objectif du redressement judiciaire est de poursuivre le processus de cession d'actifs de l'entreprise déjà engagé dans un cadre confidentiel sous l'égide du président du tribunal de commerce de Paris et avec l'assistance de Maître Christophe Thevenot, administrateur judiciaire » explique Viadeo dans un communiqué.

« Viadeo a d'ores et déjà reçu **plusieurs offres visant à la reprise de son activité** et au maintien d'une part significative de ses salariés dans le cadre d'un plan de cession qui devra être arrêté par le tribunal de commerce. Ces offres émanent de repreneurs solides financièrement et ayant une expertise reconnue sur le marché du recrutement online. »

À lire aussi :

[LinkedIn : Microsoft espère convaincre l'UE... sans faire de concessions majeures](#)

[Facebook at Work veut concurrencer LinkedIn et Viadeo](#)

[10 questions sur le réseau social LinkedIn \(quiz\)](#)